

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION

Mme Ludivine ALBERT  
2ème Adjointe

**N° A-2026-03-23-19**

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

La Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Ludivine ALBERT en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Mme Ludivine ALBERT,

ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 23 Mars 2026, délégation de fonctions est donnée et ce sous la responsabilité de Mme le Maire à Madame Ludivine ALBERT, 2<sup>ème</sup> Adjointe pour tout ce qui concerne les affaires sociales de la ville et les personnes âgées (fonctionnement général du CCAS) ainsi que les affaires liées au Logement.

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée, pour information, à Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS.

Fait à LESPIGNAN, le 23 Mars 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 02/04/2026  
Reçu en préfecture le 02/04/2026  
Publié le **10 AVR. 2026**  
ID : 034-213401359-20260323-A2026\_03\_23\_19-AI

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **02 AVR. 2026**  
Et publication ou notification  
Du  
La Maire : **07 AVR. 2026**

